

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept septembre à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Joseph RAMPAL, Elisabeth SZIKLAI, adjoints, Jérôme AVANOTTO, Laurent BALZIO, Martine FAYAUBOST, Vincent VAGH, Christian ZIEGLER ;

Absents ayant donné procuration : David TRAINÉAU à Rolland BALBIS, Michelle TICOT à Martine FAYAUBOST et Christophe GUIOL à Frédéric GODANO

Absents : Marthe AMBROSIONI et Frédéric GODANO, Christophe GUIOL (ayant donné procuration à Frédéric GODANO) ;

Secrétaire de séance : Martine FAYAUBOST.

Après lecture par le maire, le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité. Une modification du jour dans le titre est effectuée 24 au lieu de 26 indiqué.

AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT, ANNEE 2012.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriale, le maire présente à son assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers. Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur les rapports suivants :

Rapport annuel du délégataire, la SEERC, service de l'eau 2012,

Rapport annuel du délégataire, la SEERC, service de l'assainissement 2012.

Ces rapports précisent principalement les indicateurs techniques (point de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués), les indicateurs financiers (pour les prix, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, les surtaxes communales), pour la gestion, le montant des travaux réalisés, la part des recettes qui revient au délégataire et celle qui est destinée à la commune,

Le conseil municipal après avoir examiné le document, considérant que les clauses financières prévues par les articles 31, 32 et 33 du contrat du 12 février 2004 liant la commune de Villecroze à Suez Environnement n'ont pas été respectées, et qu'un courrier valant mise en demeure a été adressé à la SEERC le 19 septembre 2013, à l'unanimité, donne un avis défavorable aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement communiqués par la SEERC.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2012

Conformément aux articles L2224-5 et D224-1 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire présente à son assemblée délibérante, le rapport annuel sur

le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012 dressé par le SIVOM du Haut Var. Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur ce rapport et notamment sur les indicateurs techniques et financiers. Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 abstention, donne un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SIVOM du Haut Var.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ID83 » POUR L'EXERCICE 2012

M. le Maire rappelle que la Commune adhère à la SPL « ID83 ». Chaque collectivité territoriale actionnaire de Sociétés Publiques Locales doit exercer un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services. En application de cette obligation, il présente le rapport de l'exercice 2012 et demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la SPL « ID83 » pour l'exercice 2012.

Considérant les pièces fournies relatives à l'activité 2012 et les comptes clos pour cet exercice, produits par la SPL »ID83 ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité de la SPL « ID83 » concernant l'exercice 2012.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS D'AFFERMAGE EAU-ASSAINISSEMENT

Le maire informe l'assemblée de l'action juridique qu'il a entamée auprès de la SEERC. Il explique que les clauses financières prévues par les articles 31, 32 et 33 du contrat du 12 février 2004 liant la commune de Villecroze à Suez Environnement n'ont pas été respectées dans le sens où la société fermière a indûment facturé auprès des usagers des régularisations de paiement au titre de l'assainissement. Un courrier valant mise en demeure a été adressé à la SEERC le 19 septembre 2013 dans lequel il lui est demandé de mettre un terme à cette augmentation illégale, de procéder au remboursement des abonnés des sommes indûment perçues, faute de quoi le maire procéderait à la déchéance du contrat.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT VAR

M. le Maire explique que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Haut-Var se transforme en Syndicat Mixte par application des dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales en raison de la présence sur son territoire de Communautés de Communes comprenant des communes déjà membres du Syndicat,

Le Comité Syndical du SIVOM du Haut-Var, dans sa séance du 4 juillet 2013, a approuvé les nouveaux statuts dont il donne lecture à l'assemblée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts transformant le SIVOM du Ht Var en Syndicat Mixte du Haut Var. La représentation de la Commune de VILLECROZE reste inchangée.

RISQUES SANITAIRES : LIMITATION DE L'USAGE DES ENGRAIS, INSECTICIDES, HERBICIDES, FONGICIDES ET AUTRES PESTICIDES CHIMIQUES

Considérant que l'usage des engrais, insecticides, herbicides, fongicides et autres pesticides chimiques pour entretenir les voiries et leurs abords et les espaces verts de la commune peut entraîner des risques sanitaires pour le personnel qui les répand comme pour le public (risque d'intoxications aiguës, d'allergies, de difficultés respiratoires, d'effets dermatologiques et neurologiques, de perturbation hormonale et de la baisse de la fertilité...);

Considérant que l'usage des désherbants et herbicides chimiques peut contaminer l'air, les sols, les réseaux hydrographiques, notamment dans les jardins, les vergers, les cours d'école et leur environnement immédiat causant ainsi de graves pollutions de tous les compartiments de l'environnement et favorisant le développement de résistances biologiques ;

Considérant que de nombreuses espèces animales et végétales sont menacées par l'usage inconsidéré de pesticides à la fois par élimination directe des individus mais aussi par modification des équilibres interspécifiques avec apparition de variétés concurrentes résistantes ;

Considérant que la lutte contre les sources de dégradation des eaux est un objectif prioritaire du « Document d'Objectifs du Site NATURA 2000 des Sources et Tufs du Haut Var (FR9301618) » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver les termes de la charte d'engagement « Vers une Région sans pesticide nos Collectivités s'engagent », en vue de l'élimination des pesticides dans la gestion des espaces verts.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – INVESTISSEMENT COMMUNE

Sur proposition de Monsieur BALBIS, Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents les décisions modificatives suivantes :
Ouverture de crédits de 5.100€ au chapitre « Etudes » et 18600€ au chapitre « travaux d'investissement ».

CONVENTION COURT TERME-MOYEN TERME - FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL EN 4 LOGEMENTS

M. le maire informe le Conseil Municipal que, pour financer les travaux de réhabilitation d'un immeuble communal en 4 logements, il est nécessaire de solliciter une convention court terme-moyen-terme, comprenant une ligne de

préfinancement d'un montant de 120 000 €. La phase de préfinancement d'une durée de 18 mois permettra à la collectivité de réaliser des débloquages successifs au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes pour la ligne de préfinancement : Plafond 120 000€
Durée : 18 mois, Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + 1.80 %, pas de frais de dossier ni de parts sociales. Au plus tard à la date d'échéance de la ligne de préfinancement, les sommes mobilisées feront l'objet d'une consolidation par la mise en place d'un ou plusieurs prêts à moyen-long terme aux taux fixes ou révisibles en vigueur au moment de la consolidation, avec possibilité d'opter pour des durées différentes sur une durée maximum de 30 ans.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une convention court terme-moyen terme, avec une ligne de préfinancement de 120 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE :

Monsieur Rampal, adjoint donne le bilan de la saison touristique : fréquentation de l'office du tourisme, du mois d'avril au mois de juin, 1400 visiteurs, Juillet et Août (340 visiteurs de plus que l'année dernière) pour le mois de septembre (jusqu'au 24) 770 visiteurs soit au total 3367 personnes pour cette période.

Sur les 6 dimanches ouverts durant la saison entre 30 et 35 personnes le matin.

Visites commentées du village effectuées sur 9 mercredis : 63 visites faites ce qui représente 660 personnes.

Pour les Grottes :

Journées du patrimoine : pour 2012 sur 2 jours 238 personnes, pour 2013 toujours sur 2 jours 548 personnes.

Pour la saison d'été 2013 13516 entrées sur 2 mois dont 400 tickets vendus à l'office.

Miss Var et Miss Provence : Une Villecrozienne a été élue miss Var et Miss Provence. L'élection de Miss Var 2014 se fera donc à Villecroze.

Le conseil municipal, pour marquer cet événement, l'invite avec sa famille à prendre un apéritif le 11 octobre prochain en mairie.

TRAVAUX EN COURS DE REALISATION

Le maire fait un point sur les travaux en cours :

La traversée du village, les travaux sont réalisés par le conseil général et ont débuté le 26 septembre. Ils concernent la réalisation d'un plateau traversant dans le carrefour de l'Eglise et la réfection des trottoirs.

Logements Place de l'Eglise : l'ordre de service sera donné le lundi 30 septembre 2013. La première réunion de chantier aura lieu le vendredi 4 octobre à 10h30 avec l'entreprise et l'architecte.

Carrefour des Esparus : le Conseil Général débute les travaux le lundi 4 octobre 2013. Le maire participera à une réunion avec les céramistes de

Salernes pour débattre de l'ornement du carrefour. Il précise que cet espace doit permettre de valoriser le village de Villecroze (Grottes Parc, Vieux Village...) de manière à inciter les touristes à visiter le village.

Installation des radars pédagogiques Ceux-ci ont été posés aux abords des trois entrées principales du village.

La Falaise du Barry : La SPL (société publique locale) est mandatée par la mairie pour passer le marché de travaux.

INTERCOMMUNALITE

Effective à compter du 1^{er} janvier prochain. Les maires des 11 communes ont programmé un calendrier de réunions tournantes dans chaque village afin de préparer le démarrage de cette nouvelle structure.

ECOLE – POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Vincent VAGH donne le bilan de la rentrée scolaire, (119 inscrits) ainsi que les activités scolaires, les travaux réalisés par la mairie, l'affectation des employés municipaux et les projets pédagogiques proposés par les enseignants (l'activité piscine est abandonnée pour cette année et remplacée par la voile) école numérique CP, CE1.

Pour la réforme des rythmes scolaires Elisabeth Sziklai demande ou en est le projet. La proposition de la directrice de l'Ecole est attendue.

CARTE D'ACHAT

La carte est opérationnelle depuis 5 jours et permet à la Commune de régler les achats par internet.

Les nouveaux moyens de paiement en ligne pour les administrés (paiement cantine, car scolaire...) ou les prélèvements sur compte bancaire sont en cours de mise en place.

BOURSE AUX PLANTES DE VILLECROZE 2013 – Demandes de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil régional

Elisabeth SZIKLAI, adjointe, expose l'organisation de la manifestation qui s'est déroulée le dimanche 28 avril 2013 et dont le thème était cette année « Le LAND ART », et qui rassemblait les exposants, habitués et nouveaux venus, dans le Parc municipal des Grottes pour une nouvelle jolie fête de la Nature et présente le dossier technique et financier de cette manifestation. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le dossier et sollicite une subvention de fonctionnement auprès du conseil général et du conseil régional, la plus élevée possible.

La séance est levée à 20h.